

DOSSIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PERSONNE MAJEURE

Réservé à l'administration

Touche Tab pour passer au champ suivant

Rendez-vous pour le dépôt du dossier :

Le _____ à ____ h ____

Réservé à l'administration

Agent en charge du dossier :

Service État Civil et Élections
rue du Maréchal Leclerc
BP 10082
10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX
Tél : 03.25.71.34.34
etatscivil@la-chapelle-st-luc.eu

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de nom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

OBJET DE LA DEMANDE :

Toute personne majeure peut demander à changer de nom, une seule fois au cours de sa vie. S'il est validé, le changement est irrévocable et définitif.

LIEU DE LA DEMANDE :

La demande de changement de nom doit être faite auprès de la mairie du lieu de naissance ou du lieu de résidence de l'intéressé. Le SCEC et l'OFPRA peuvent aussi être compétents.

CONDITIONS :

Cette procédure n'est autorisée qu'aux personnes majeures. La demande est ouverte aux français, aux réfugiés et aux ressortissants étrangers. Le nom choisi doit obligatoirement être lié à la filiation figurant sur l'acte de naissance du demandeur.

DÉLAI DE RÉFLEXION :

À partir de la réception du dossier en mairie, un délai de réflexion d'un mois est obligatoire. Le demandeur sera ensuite recontacté pour qu'il confirme ou annule sa demande.

CONSÉQUENCES :

Si le bénéficiaire d'un changement de nom a des enfants, le nouveau nom leur sera automatiquement transmis s'ils ont moins de 13 ans. Au-delà de cet âge, leur consentement sera requis. Le changement de nom nécessitera des démarches ultérieures : modification des documents faisant apparaître l'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte Vitale...) et le cas échéant ceux des enfants concernés, information auprès des administrations et organismes divers (services fiscaux, CAF, cartes grises, Sécurité Sociale, bailleurs, etc.). Aucune de ces démarches n'est automatique, il appartient au demandeur de les effectuer.

DEMANDEUR DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

Les ressortissants étrangers peuvent déposer une demande de changement de nom. Des pièces complémentaires leur seront demandées. En fonction de la législation du pays dont ils dépendent, il pourra arriver que la demande ne soit pas recevable.

DÉPÔT DU DOSSIER :

Le dossier complet et les pièces à joindre doivent être déposés par l'intéressé en mairie ou envoyés par courrier. Aucune demande par mail ne pourra être acceptée dans la mesure où les actes d'état civil à fournir doivent être des originaux : les copies, photos et scans sont exclus.

**LE DÉPÔT DU DOSSIER EN MAIRIE ET LA CONFIRMATION
ONT LIEU UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.
LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ EST OBLIGATOIRE POUR LA CONFIRMATION.**

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de nom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Cas général :

- Formulaire de demande rempli (*ne pas compléter la page 6*).
- Pièce d'identité.
- Le cas échéant, certificat de nationalité française.

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (pas de facture de téléphonie mobile).
- En cas d'hébergement chez un tiers, justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur.

- Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur, de moins de 3 mois.

Si le demandeur est étranger :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois.
- Certificat de coutume spécifiant les dispositions applicables au nom de famille et au changement de nom.

Si le demandeur est marié ou pacsé :

- Copie intégrale de l'acte de mariage.
- Copie du récépissé d'enregistrement du PACS.
- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance du conjoint ou du partenaire.

Si le demandeur a des enfants :

- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chaque enfant du demandeur.
- Copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de mariage des enfants du demandeur, le cas échéant.

Si le demandeur a un ou des enfants de plus de 13 ans (même majeurs) :

- Formulaire de consentement de l'enfant au changement de nom (autant de formulaires remplis que d'enfants concernés).

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de nom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

Votre demande :

Rappel : Je peux porter : soit le nom de mon père, soit le nom de ma mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun d'eux.

Actuellement, mon nom de famille est : _____

C'est :

- Le nom de ma mère
- Le nom de mon père
- Le nom de mon père suivi du nom de ma mère
- Le nom de ma mère suivi du nom de mon père
- Autre : _____

Je souhaite porter le nom suivant : _____

C'est :

- Le nom de ma mère
- Le nom de mon père
- Le nom de mon père suivi du nom de ma mère (dans la limite d'un nom par parent)
- Le nom de ma mère suivi du nom de mon père (dans la limite d'un nom par parent)

J'ai un ou plusieurs enfants âgés de moins de 13 ans qui portent mon nom.

Mon changement de nom entraînera également la modification du nom de tous ces enfants. Leur nom sera désormais : _____

J'ai un ou plusieurs enfants âgés de 13 ans et plus.

Mon changement de nom n'entraînera la modification du nom de tous ces enfants qu'avec leur accord.

Mon ou mes enfants sont d'accord avec ce changement de nom. Je joins le consentement de chacun de mes enfants (document figurant en dernière page de ce formulaire).

Leur nom sera désormais : _____

J'atteste sur l'honneur :

- qu'aucune procédure de changement de nom n'est en cours, devant un officier de l'état civil ou devant le procureur de la République,

- qu'aucune demande de transcription d'un changement de nom obtenu par décret (article 61 du code civil) n'est en cours devant le procureur de la République.

NOM de mon troisième enfant : _____

Prénom(s) de mon troisième enfant : _____

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon troisième enfant : le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Je suis de nationalité étrangère **(3)** et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de la loi de ma nationalité. Je suis informé(e) que la décision de changement de nom prise produira effet dans le pays dont je suis ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'aient valablement reconnue.

Je procèderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de nom auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Pour confirmer ma demande de changement de nom, j'accepte d'être contacté(e) par l'officier de l'état civil :

par courriel à l'adresse électronique déjà indiquée ;

par message adressé au numéro de téléphonie déjà indiqué ;

à défaut : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ (Prénom(s), Nom) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(3) Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous est pas destinée.

CONFIRMATION DE VOTRE DEMANDE
AU MOINS UN MOIS APRES LA RECEPTION DE LA DEMANDE
(cadre à renseigner avec l'officier de l'état civil lors de la confirmation de votre demande)

Je confirme ma demande de changement de nom de famille afin de porter le nom de _____

Cette modification sera inscrite sur tous les actes de l'état civil me concernant ou me désignant.

Mon changement de nom entrainera également la modification du nom de mon ou mes enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans de la façon suivante _____

S'il(s) a/ont rempli le formulaire de consentement, le nom de mon ou mes enfant(s) âgé(s) de 13 ans et plus sera également modifié de la façon suivante _____

Fait à _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

A renseigner par l'officier de l'état civil :

M./Mme _____ a confirmé ce jour sa demande de changement de nom afin de porter le nom de _____

Fait à _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom, prénom, qualité, signature et sceau de l'officier de l'état civil